

## **Passerelle DEC-BAC**

### **Techniques de laboratoire, biotechnologies et Baccalauréat en biochimie de la santé, Université de Sherbrooke**

#### **Objectifs de cette proposition**

1. Offrir aux étudiants un arrimage dans leur formation collégiale et universitaire qui se distingue par une continuité dans la séquence des cours suivis et l'élimination des cours répétitifs.
2. Permettre aux étudiants d'accéder au marché du travail en détenant:
  - Un diplôme d'études collégiales en Techniques de laboratoire, biotechnologies (210.AA) émis par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;
  - Un baccalauréat en biochimie de la santé émis par l'Université de Sherbrooke.

#### **Reconnaissance de cours par l'Université de Sherbrooke**

Le baccalauréat en biochimie de la santé de l'Université de Sherbrooke propose aux étudiantes et étudiants détenteurs d'un diplôme de DEC en Techniques de laboratoire, Biotechnologies (210.AA) les reconnaissances de cours suivantes, pour un total de 30 crédits :

- BCL102 Biologie cellulaire
- BCM111 Biochimie générale I TP
- BCM112 Biochimie générale I
- BCM114 Clonage moléculaire
- BCM215 Biochimie appliquée à la santé I
- BCM311 Biochimie générale II TP
- BCM318 Biochimie générale II
- BIO102 Biométrie en biochimie
- CAN300 Chimie analytique
- CAN305 Méthodes quantitatives de la chimie TP
- MCB100 Microbiologie
- MCB101 Microbiologie TP
- 2 crédits à option

Le baccalauréat en biochimie de la santé sera obtenu après la réussite de 60 crédits : 47 crédits obligatoires et 13 crédits à option.

## Conditions particulières d'admission

- Être titulaire d'un DEC en Techniques de laboratoire – Biotechnologies (210.AA);
- Se prévaloir des équivalences universitaires n'est pas conseillé aux étudiants dont la cote de rendement collégial est inférieure à 24 ou dont la moyenne est inférieure à celle du groupe-cours pour les cours collégiaux concernés par les équivalences;
- L'admissibilité au régime coopératif est sujette à l'obtention d'une moyenne de 2,5 sur 4,3 suite au 1<sup>e</sup> trimestre de cours. Le statut d'étudiant à temps complet (12 crédits min par trimestre) est exigé pour les étudiants au régime coopératif.

## Programmation des cours au régime coop

Stage T1 à l'hiver, baccalauréat en 4 trimestres d'études

<b>Automne S1</b> BCM330 2cr. BCM411 2cr. COR100 3cr. GNT305 2cr. VIR100 1cr. Cr à option	<b>Hiver</b> Stage coop T1	<b>Été S2</b> BCL604 2cr. BCM420 2cr. BIM501 3cr. PSL105 3cr. Cr à option
---	-------------------------------	--

<b>Automne</b> Stage coop T2	<b>Hiver S3</b> BCM615 2cr. BCM630 3cr. BCM601 3cr. BIM640 3 cr. CHM302 3cr. Cr à option	<b>Été</b> Stage coop T3
---------------------------------	--	-----------------------------

<b>Automne S4</b> BCM502 3cr. BCM540 4cr. CHM206 3cr. COR307 3cr. Cr à option
--

Un total de 13 crédits à option doit être ajouté à ce cheminement, en fonction de l'intérêt de l'étudiant et de la disponibilité des cours.